

Compte- rendu du conseil municipal du jeudi 20 août 2020

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30 en session ordinaire.

Une absente excusée : Elisabeth Roux

Tous les chapitres de l'ordre du jour ont été traités successivement :

Subventions aux associations : Il y a un an, nous avons décidé d'accorder une augmentation de 10 € à toutes les associations, soit de 5 à 16 %. Au vu du contexte actuel, nous nous bornerons cette année à reconduire les montants en vigueur, soit :

ACCA :	200 €	Fardelets :	150 €
Amicale Boules :	150 €	FNACA :	70 €
Centre Culturel de Goutelas :	150 €	Foot (ESCM) :	150 €
CERF	150 €	Gym volontaire :	150 €
Classards :	150 €	Pompiers :	115 €
Comité des Fêtes	220 €	Sou des Ecoles :	225 €

S.O.S. : Le club des « Aînés Ruraux » attend toujours quelques bénévoles pour le réactiver.

Bâtiment de la mairie : dans le souci de relancer l'économie suite aux effets désastreux de la crise sanitaire, le gouvernement est disposé à accorder aux collectivités locales des subventions plus conséquentes que d'habitude. Mais les demandes doivent être déposées sans tarder. Notre projet de rénovation du bâtiment de la mairie comporte deux chapitres : la réfection de la toiture avec isolation des combles, et la redistribution des pièces du rez-de-chaussée avec entre autres la création d'une salle des archives « hors feu ». Si nous sommes prêts pour le premier volet, le deuxième n'en est qu'au stade des idées et nécessite tout d'abord l'intervention d'un architecte. Après débat, il est décidé à l'unanimité des présents de déposer les demandes pour la toiture et l'isolation (coût : 40 000€ environ).

Délégués aux commissions de Loire-Forez : Lors de notre première réunion nous avons procédé à la nomination des délégués pour plusieurs commissions. Nous restions dans l'attente de la liste de celles devant siéger à Loire-Forez. Elle est désormais connue et nous avons nommé les délégués suivants :

<u>Aménagement</u> :	Planification/Urbanisme :	J.P. Lafarge
	Aménagement centre-bourg :	Romain Touly
	Mobilité :	Christophe Viboud
<u>Développement</u> :	Economie/Commerce :	Chantal Orizet
	Tourisme :	Hélène Epinat
<u>Moyens Généraux</u> :	R.H./Finances :	Michel Ponchon
	Patrimoine foncier :	Pierre Verdier
	Transmission numérique :	Nathalie Marchand
<u>Environnement</u> :	Déchets :	Pierre Verdier
	Milieus aquatiques/Biodiversité/Rivières/Pollution/Transition énergétique/Economie circulaire... :	Hélène Epinat
	Agriculture/Economie de montagne :	Jonathan Heim et Jérôme Maise.
	Ambroisie :	Jonathan Heim
<u>Voirie</u> :	Voirie/Eclairage public :	Pierre Verdier
<u>Services à la population</u> :	Cohésion sociale :	Josiane Vialletton
	Culture :	Marie-Thérèse Lestra
	Equipement sportif :	Nathalie Marchand
<u>Cycle de l'eau</u> :	Eau potable :	Michel Ponchon et Noël Ville
	Assainissement :	Jonathan Heim

Questions diverses :

Nous avons évoqué lors de notre dernière réunion le problème du **chemin de la Salle des Fêtes**. Nous devons racheter plusieurs petites parcelles pour régulariser ce dossier. Loire-Foréz se propose pour la rédaction des actes administratifs, ce qui nous évitera des frais de notaire. Nous pourrions procéder dans le même temps à l'achat de 2 parcelles qui jouxtent le parking du restaurant, en projet depuis plusieurs mois. Le conseil approuve à l'unanimité.

Suite à l'**arrêt de la cantine** pendant le confinement, nous devons rembourser à plusieurs familles des repas non consommés, au total 115 € : pas d'opposition.

La compétence de l'**assainissement** relève désormais de l'agglo, mais le transfert du budget correspondant n'a toujours pas été effectué. Le conseil donne son accord de principe pour préparer les écritures avec le trésorier public. Le transfert définitif fera l'objet d'un autre débat au conseil municipal, le temps de peaufiner les dernières négociations.

La prochaine **rentrée des classes** pose plusieurs problèmes : si nous voulons pouvoir accueillir tous les élèves, l'application stricte des consignes s'avère un réel casse-tête. A ce jour, elle se fera dans les mêmes conditions sanitaires que celles du mois de juin, mais nous sommes dans l'attente des ultimes directives gouvernementales.

Par ailleurs lors de sa dernière assemblée, le conseil d'école a laissé au conseil municipal la décision pour l'option **4 jours ou 4 jours ½ par semaine** pour la rentrée 2021. Nous traiterons de ce sujet dès l'automne. Le conseil décide par 12 voix contre une et une abstention de ne pas reconsulter les parents d'élèves puisqu'ils constituent l'essentiel du conseil d'école.

Suite à la campagne d'ERDF nous informant de la future installation des **compteurs Linky**, nous avons reçu plusieurs courriers recommandés nous demandant la prise d'un arrêté municipal interdisant cette mesure pour la commune. La seule réponse que nous pouvons apporter est que cela ne relève pas de notre compétence. Toutes les communes ayant effectué cette démarche ont d'ailleurs été contraintes de prendre un arrêté inverse. Chaque particulier reste libre par contre de réagir par tout moyen légal à sa disposition. Cette option est approuvée par 10 voix contre une et 3 abstentions.

Une démarche a été entreprise par Monsieur le Maire auprès de la Gendarmerie pour la mise en place à Marcoux d'une structure « **Voisins Vigilants** ». Nous vous tiendrons informés de l'avancement de celle-ci.

Une question est posée quant à la prise en compte du cas des **personnes isolées** au regard de la situation liée à la crise sanitaire. Plusieurs de ces dernières sont régulièrement appelées au téléphone par Marie Thérèse Lestra, adjointe en charge du CCAS, afin de nous assurer de leurs besoins éventuels, et nous nous efforçons que personne ne soit oublié.

Chats errants : il s'agit d'un problème récurrent que la municipalité ne peut régler sans le concours des propriétaires. Elle est déjà intervenue et le refera si ceux-ci sont identifiés.

Le restaurant « **La Loge aux Vignes** » est à vendre depuis quelques mois, mais le contexte actuel n'est évidemment pas favorable à une telle opération. Cette situation est plus que préoccupante et nous sommes à la recherche d'une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30